

## CHAPITRE 2.

### POUR DES ELECTIONS LIBRES, FIABLES ET TRANSPARENTES

#### I. INTRODUCTION

S'il y a toujours à travers le monde une grande diversité d'expériences politiques, chaque pays ayant sa propre histoire, ses traditions, dont s'imprègne son modèle institutionnel, la démocratie est aujourd'hui universellement considérée comme le seul système viable dans la durée. C'est là, d'ailleurs, un des consensus majeurs de la Déclaration de Bamako selon laquelle « démocratie et Francophonie sont indissociables ». Aussi, parmi les nombreuses organisations internationales gouvernementales qui, depuis une quinzaine d'années, se sont efforcées d'en accompagner la généralisation, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) occupe désormais une place essentielle. Comptant en son sein des pays appartenant à tous les continents qui, pour beaucoup d'entre eux, sont ou se sont engagés sur la voie du nouveau politique, elle s'est attachée à leur offrir les moyens de réussir leur entrée ou leur retour en démocratie. Les modalités de cette coopération ont pris de multiples formes s'appuyant sur l'expertise et les échanges d'expériences que la Francophonie est en mesure de mobiliser.

Cette dynamique a incontestablement pris un nouvel essor avec la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000. A partir de là, l'OIF a amplifié et diversifié ses actions, dans le but d'accompagner les pays membres qui en feraient la demande, sur la voie des transformations institutionnelles et politiques. Il en est ainsi, parmi d'autres principes constitutifs, énoncés dans la Déclaration de Bamako, et traduits en engagements précis, de la « tenue d'élections libres, fiables et transparentes ». Organisé désormais dans le cadre d'un pluralisme partisan, garantissant « la pleine participation des citoyens au scrutin », ce type d'élection constitue de plus en plus le mode de régulation de la vie politique nationale. A de rares exceptions près, les Etats et Gouvernements francophones, quelles que soient leurs avancées sur la voie de l'approfondissement de la démocratie et le respect des règles constitutionnelles en la matière, ont définitivement adhéré à l'idée d'élections compétitives pour le choix de leurs institutions et des dirigeants appelés à les incarner.

L'exigence de la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000 et du Programme d'action qui est venu la compléter en 2002, qu'il ne saurait y avoir d'approfondissement du projet politique de la Francophonie sans une progression constante et réelle de la démocratie ne peut se vérifier que si les processus électoraux garantissent une expression authentique du peuple souverain. A défaut, et l'OIF en a fait l'expérience, le vote ne peut être que source de tensions.

Dans nombre de pays concernés, la démocratie représentative inaugurée au début des années 90 par les premières élections pluralistes, s'est progressivement enracinée, avec plus ou moins de succès, mais elle a surtout engendré des comportements en adéquation avec des débats contradictoires. Les enjeux électoraux y sont désormais primordiaux, car de la capacité à promouvoir la libre expression du suffrage universel dépendent pour une grande part la légitimité politique des pouvoirs en place, et par voie de conséquence, la stabilité des Etats concernés.

Même si leurs résultats sont parfois contestés, ce qui est normal dans une société démocratique, les élections sont désormais intériorisées comme une norme qui, à défaut d'être totalement identifiée au bon fonctionnement de la démocratie, reflète un certain niveau de développement politique et exprime une demande de plus de démocratie. C'est dire qu'au fil des scrutins, et de la participation de plus en plus active des acteurs politiques et des citoyens en général, à toutes les étapes des processus électoraux, bien des chan-

gements ont été introduits pour assurer une meilleure expression du suffrage universel. Rien d'étonnant dès lors, et cela est vrai en Afrique, en Asie et en Amérique, que les questions électorales, dans toutes leurs dimensions, aient exacerbé les contradictions qui, poussées jusqu'à leur paroxysme, ont parfois débouché sur des situations dévastatrices pour la paix civile.

L'exemple des pays d'Europe Centrale et Orientale, membres et associés de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui ont franchi, chacun à son rythme, le cap de la transition vers la démocratie, peut être étendu à un grand nombre d'autres Etats francophones d'Afrique. A petits pas, mais de façon plus résolue, les efforts tendent à réunir toutes les conditions (législation électorale, organes de régulation, matériel électoral, fichier électoral, transparence des opérations de dépouillement, centralisation des votes, proclamation des résultats et contentieux électoral, etc..) pour atteindre de façon irréversible l'objectif des élections libres, fiables et transparentes. C'est à ce prix seulement que les échéances électorales deviennent des temps forts de la démocratie où chacun est en mesure d'exprimer dans les urnes en toute liberté ses choix politiques.

Entre 2004 et 2006, les processus électoraux recouvrent globalement les mêmes caractéristiques que celles relevées au cours des deux années précédentes dans le premier rapport de l'Observatoire. Ils se sont inscrits le plus souvent dans des contextes apaisés n'excluant pas des joutes passionnées, mais aussi parfois dans une atmosphère de crise porteuse inévitablement d'un climat de suspicion. Dans un cas comme dans un autre, la répétition des scrutins jouant dans ce sens, la compétition électorale est devenue la forme la plus aboutie du pluralisme politique. De ce point de vue, et au moins dans le principe, le mode de dévolution du pouvoir répond de plus en plus aux règles prévues par la Constitution.

Même dans les pays où la légalité constitutionnelle a été rompue, les nouveaux tenants du pouvoir s'empresent toujours de justifier leur coup de force par des manquements à l'Etat de droit, et d'annoncer leur intention de restaurer rapidement une véritable démocratie. Dans ce domaine, il y a certes parfois loin entre les discours et la réalité, comme peuvent en témoigner certaines situations politiques, mais d'une façon générale l'idée que le suffrage universel est seul porteur de légitimité politique est unanimement admise. Ce constat est avéré dans les pays francophones d'Europe centrale et orientale : après une période de doute sur la régularité des élections, cette certitude est désormais intériorisée. Les contestations sont de plus en plus rares, même quand il s'agit de reconduire un pouvoir considéré comme une émanation de l'ancien régime communiste.

## **A.** LES ELECTIONS COMME ELEMENT MOTEUR DE SORTIE DE CRISE

De nombreux exemples sont à cet égard très significatifs de la portée des élections comme élément clé de sortie de crise et d'adhésion négociée à des formules politiques fondées sur les valeurs démocratiques. C'est en fin de compte dans les urnes, avec le soutien d'un certain nombre d'instances de régulation, dont l'impartialité serait reconnue par toutes les parties, que la classe politique est allée quérir le consensus censé consacrer un nouveau pacte national. D'Haïti à la République Centrafricaine, en passant par le Burundi et le Liban, pour ne citer que des pays qui, à un moment ou à un autre de leur histoire récente, ont été confrontés à la violence et ont vu le jeu politique dévoyé par le recours aux armes, la tenue de scrutins réguliers s'est présentée comme la voie ultime du parachèvement du processus. Dans chacun de ces pays le respect de principes fondamentaux figurant dans la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000, notamment ceux relatifs à l'organisation d'élections « libres, fiables et transparentes », ont servi de vecteur à la reconstruction de l'Etat et au raffermissement du sentiment national.

Les enjeux du processus de règlement de la crise dans laquelle Haïti est plongé depuis de nombreuses années ont porté essentiellement sur les conditions d'organisation et de déroulement des scrutins présidentiel et législatif de février et avril 2006 ainsi que sur l'indépendance du Conseil électoral provisoire (CEP).

Malgré les multiples controverses soulevées par le fonctionnement de cette structure, la Communauté internationale, notamment l'OIF, l'OEA, la MIEEH, l'UE et la MINUSTAH, s'est avant tout efforcée de permettre à tous les Haïtiens d'avoir accès aux urnes et de s'exprimer librement sur le choix de leurs dirigeants.

C'est de ce même registre du nécessaire respect du suffrage universel qu'ont relevé les élections législatives au Liban, en mai et juin 2005. De ce point de vue, elles ont marqué une étape majeure dans l'évolution politique du Liban et dans l'accélération des réformes dans ce pays. Intervenant dans une période de forte contestation politique, ce scrutin a permis, par delà sa portée proprement interne, de mesurer la profonde aspiration des Libanais à la démocratie et au changement. La neutralité affichée par l'administration tout au long des quatre semaines qu'auront duré ces élections a mis en évidence la revitalisation du pluralisme qui a longtemps fait la singularité du Liban dans la région. Si ce trait n'a pas nécessairement trouvé toute sa traduction électorale, entre autres à cause de certaines pesanteurs sociologiques et des effets de la loi électorale de 2000, il est néanmoins annonciateur de nouveaux comportements citoyens.

Au Burundi et dans une moindre mesure en République Centrafricaine, le défi électoral conditionnait largement le retour à une vie politique régie par les principes et les règles démocratiques. Au Burundi, la libre expression du suffrage universel, avec son corollaire l'égalité en droit des citoyens, a été une nouvelle fois au cœur des longues négociations qui ont précédé la signature de l'accord d'Arusha de 2000 et des nombreux textes sur les modalités de partage du pouvoir au Burundi. Le succès du cycle électoral, avec comme première étape, l'adoption par voie référendaire d'une nouvelle Constitution, a été indéniablement l'illustration de la volonté des Burundais de tourner une page sanglante de l'histoire de leur pays et de renouer avec un pluralisme garant des équilibres communautaires.

Au delà des péripéties politiques qui ont provoqué les reports successifs de la date du referendum constitutionnel, finalement fixée au 28 février 2005 (prolongeant d'autant la période de transition) ou des efforts déployés par la Commission électorale nationale Indépendante (CENI) pour en garantir la régularité, la très forte participation au scrutin (près de 90 %) et le respect des échéances électorales ultérieures, notamment locales et législatives, ont consolidé le socle démocratique sur lequel reposent les nouvelles institutions. Même si bien des obstacles restent à surmonter sur la voie de la démocratie représentative, dont, entre autres, la persistance de réflexes politico-ethniques, l'exemple du Burundi tend à démontrer que pour peu que le peuple soit associé démocratiquement à l'adoption d'un nouveau contrat politique et social, les perspectives de retour de la paix cessent de relever du domaine de l'illusoire.

A un niveau moins tragique que le Burundi, mais tout aussi chaotique quant au cours emprunté depuis bien longtemps par la vie politique nationale, la République Centrafricaine a également vu s'ouvrir des horizons politiques nouveaux grâce à des élections dont l'organisation était confiée à de nouvelles institutions qui, par leur composition et leurs attributions, offraient toutes les garanties de régularité et d'impartialité. A cet égard la Commission électorale mixte indépendante (CEMI) a joué un rôle essentiel de régulation et d'interposition entre les administrations ou organes en charge traditionnellement des élections, tout en imposant son autorité à tous les acteurs politiques.

Présente à toutes les étapes du processus électoral de 2005 (recensement, établissement des listes électorales, organisation matérielle des scrutins, proclamation des résultats), la CEMI est parvenue, grâce aux moyens mis à sa disposition, à donner tout leur sens aux principes de la Déclaration de Bamako, notamment dans son volet portant sur la tenue d'élections libres, fiables et transparentes. C'est sous cet aspect qu'il faut interpréter le taux de participation assez élevé (autour de 70 % aux deux tours de scrutin) et l'acceptation du verdict des urnes par la quasi-totalité des partis politiques et des candidats.

Cette quête de consensus autour des processus électoraux est indissociable de la mise en place en amont de structures en charge du dialogue national réunissant les acteurs politiques et des représentants de la Société civile dont précisément, et à l'image d'autres Etats francophones d'Afrique (par exemple le Niger) s'est dotée la République Centrafricaine.

La réhabilitation du suffrage universel comme mode de légitimation politique constitue la trame de la mission que s'est vu confier, après le 3 août 2005, le Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) en Mauritanie. Le régime de transition mis en place pour une période de dix neuf mois s'est, en effet, fixé comme objectif de « créer les conditions favorables d'un jeu démocratique ouvert et transparent sur lequel la société civile et les acteurs politiques auront à se prononcer librement ».

Cette volonté de restauration de la démocratie est clairement exprimée dans les conclusions des « Journées nationales de la concertation » qui ont eu lieu à la fin du mois d'octobre 2005, tout comme elle a inspiré la création d'organes garants du pluralisme. Au-delà des réponses institutionnelles contenues dans la nouvelle Constitution adoptée par référendum le 25 juin 2006, c'est dans la préparation consensuelle des élections générales, en vue de dissiper tous les doutes sur la sincérité du vote, que réside le véritable changement. A travers la Commission électorale nationale indépendante (CENI), et la nouvelle répartition des rôles avec le Ministère de l'intérieur, le Conseil constitutionnel et la Cour suprême, se trouvent ainsi réunies, pour la première fois en Mauritanie, les conditions de la tenue d'élections locales, législatives et présidentielle répondant aux paramètres de la démocratie. Cette rupture avec les pratiques du passé renvoie aux dispositions de la nouvelle Constitution consacrant, par la limitation du nombre de mandats présidentiels, le principe de l'alternance démocratique.

L'expérience récente de la Mauritanie a, une nouvelle fois, démontré que pour peu que le suffrage universel retrouve toutes ses vertus régulatrices dans une démocratie, et que les citoyens en soient convaincus, le verdict des urnes redevient très vite l'élément central d'une sortie de crise et la voie obligée de la légitimité politique. En témoigne l'adhésion populaire à la nouvelle Loi fondamentale avec pas moins de 96 % de Oui au référendum et un taux de participation légèrement supérieur à 76 %.

## **B.** APPROFONDISSEMENT DES PROCESSUS ELECTORAUX

Les interrogations que certaines situations de crise peuvent encore soulever sur la viabilité de la démocratie, notamment en Afrique francophone, voire sur la pérennité des acquis politiques obtenus sous la pression des opinions publiques ne sauraient faire oublier les nombreux changements intervenus au cours des quinze dernières années. Par delà la question, toujours récurrente, de l'effectivité des réformes institutionnelles marquées du sceau du pluralisme politique, il est indéniable que des comportements nouveaux se sont forgés, et que des contre-pouvoirs, parfois bien éloignés de ceux que prévoient les constitutions, ont émergé. Il en est ainsi de celui qu'incarnent désormais les sociétés civiles qui, sous des formes diverses, en particulier à travers la presse, ont contribué à rendre plus ouvert le jeu politique et à imposer des règles d'équilibre à des pouvoirs tentés d'ignorer le minimum de concertation qu'exige le fonctionnement d'un système pluraliste.

Il est bon de rappeler que si le Bénin fait souvent figure de référence en matière de démocratie, c'est avant tout parce que les acteurs du changement, à quelque niveau qu'ils se trouvent, se jugent toujours comptables du pacte politique et social scellé à la Conférence nationale de février 1990. D'une façon plus générale, l'exemplarité du Bénin en matière électorale dont a attesté, une nouvelle fois, le scrutin présidentiel de mars 2006, ne se réduit pas au rôle essentiel joué par la Commission électorale nationale autonome (CENA) et la Cour constitutionnelle. Ces deux institutions se sont certes constamment efforcées, en s'en tenant au strict exercice de leurs attributions, de veiller à la régularité des compétitions électorales. Mais la part prépondérante qu'elles ont prise dans la reconstruction politique opérée dans ce pays, et dont témoigne la banalisation de l'alternance démocratique (qui s'est une nouvelle fois vérifiée en 2006), ne peut faire abstraction du dynamisme des forces politiques qui bénéficient de l'appui décisif d'une société civile toujours prompte à réagir contre toute atteinte à la démocratie. C'est cet état d'esprit qui s'est manifesté lors de l'élection présidentielle de 2006 : il a notamment permis de faire échec à des tentatives, réelles ou supposées, de remise en cause du processus électoral.

Si le cas du Bénin n'est pas exclusif d'autres succès sur la voie de la transition démocratique, illustrés par la tenue, à un rythme de plus en plus soutenu (respectant le calendrier normal) d'élections, il est encore dans l'espace francophone quelques exemples révélateurs de manquements, plus ou moins graves, aux obligations souscrites dans la Déclaration de Bamako que ne manquent pas d'ailleurs de relever les Missions d'observation de l'OIF. De tels constats ont ainsi conduit la Francophonie à élargir ses modes d'intervention et à multiplier ses programmes d'accompagnement des processus électoraux. Loin de se limiter aujourd'hui aux pays « en sortie » de crise (République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire), ces actions se sont progressivement enrichies des nombreuses réflexions engagées tout au long de ces dernières années. Aux Rencontres de Cotonou sur les pratiques constitutionnelles et politiques en Afrique, organisées avec l'Union africaine, en septembre 2005, comme au Symposium international de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, en novembre de la même année, l'exercice a consisté d'une part à analyser la portée des engagements souscrits à Bamako, d'autre part à procéder à une sorte d'évaluation de la Déclaration signée cinq ans plus tôt.

Loin d'être unique lui aussi, le cas de la Mauritanie illustre de manière parfaite le renforcement et la diversité de cet accompagnement par la Francophonie des processus électoraux. Celui-ci recouvre depuis décembre 2005 aussi bien une assistance électorale proprement dite sous la forme de séminaires regroupant des experts africains et européens de l'espace francophone et des membres de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et du Conseil constitutionnel que la réalisation d'études thématiques à la demande du gouvernement mauritanien ou encore du soutien logistique aux organes en charge des processus électoraux. Trois études ont ainsi été réalisées respectivement sur le financement de la vie politique, sur le bulletin unique, ainsi que sur la promotion de la représentation de la femme dans les assemblées politiques et le principe de parité. Le gouvernement mauritanien s'en est inspiré, notamment pour le financement public des partis politiques et l'adoption du bulletin unique pour les élections à venir.

Dans ce même ordre d'idées et dans un cadre plus élargi, l'OIF est diversement impliquée dans la préparation et l'organisation des élections générales en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire. En RDC, la Francophonie a été présente à toutes les étapes des élections présidentielle et législatives, sous la forme d'une expertise auprès de la Commission électorale et d'une Mission d'observation électorale. Les interventions de la Francophonie se sont systématiquement inscrites dans le cadre d'une concertation et d'une coordination étroite avec les autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, présentes sur le terrain. Ce fut notamment le cas au Burundi, au Liban et en Haïti pour ne citer que ces trois pays. De même en Mauritanie, les actions de la Francophonie sont menées en étroite coordination avec celles engagées plus globalement sous l'égide du PNUD et de l'Union africaine. C'est à ce titre que l'OIF participe à toutes les réunions initiées par les partenaires internationaux, dont celle qui s'est tenue à Nouakchott le 25 avril 2006 et consacrée au financement du processus électoral. Ailleurs, comme en République Centrafricaine, à l'occasion des scrutins présidentiel et législatif de 2005, l'OIF a été désignée pour coordonner les activités d'observation de toutes les organisations qui y étaient impliquées.

La trentaine de missions d'observation, d'études ou d'information déployées par la Francophonie, entre 2004 et 2006, dans dix huit pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique, témoigne sans conteste d'un enracinement des traditions pluralistes, avec leurs jeux d'alliance électorale et des alternances qui leur sont inhérentes. Dans le souci d'assurer l'organisation « d'élections libres, fiables et transparentes », préalable à une vie politique fondée sur le respect des règles de la démocratie, les Etats francophones, dans leur quasi-totalité, qu'ils soient en Afrique, en Asie ou en Europe, se sont inscrits dans le sillage d'une telle dynamique déjà perceptible en 2004.

A cet égard, l'élection présidentielle au Bénin, en mars 2006, aura été exemplaire d'une évolution qui a conduit à la consolidation des assises institutionnelles du pluralisme et à l'appropriation par tous les acteurs des acquis politiques enregistrés il y a plus d'une quinzaine d'années. En témoignent une campagne électorale respectueuse de la diversité des opinions, et des mots d'ordre politique qui, malgré le grand nombre

de candidats, n'ont presque jamais transgressé les limites d'une véritable compétition électorale. Par delà la maturité politique qui s'en est dégagée, le scrutin a également montré la solidité des mécanismes en charge d'assurer la liberté de vote des électeurs et le respect du verdict des urnes. A y regarder de plus près, le cas du Bénin n'est certainement pas isolé, mais il demeure emblématique des transformations politiques dans l'Afrique francophone.

Même si ici ou là les résultats des élections continuent de donner lieu à des contestations, parfois justifiées, celles-ci n'entachent pas nécessairement la sincérité du vote, mais trouvent surtout leur épilogue devant les juridictions compétentes pour traiter du contentieux électoral. D'ampleur inégale selon les pays, les irrégularités que l'on continue de constater, relèvent davantage d'une impréparation des administrations chargées de conduire les processus électoraux, voire de l'insuffisance des moyens humains et matériels mis à leurs dispositions que d'une volonté manifeste de frauder, a fortiori de dévoyer le suffrage universel. Cela étant, les insuffisances mises en évidence à l'occasion d'un scrutin, sont le plus souvent corrigées de façon à recueillir le consensus sans lequel le verdict des urnes est sujet à caution.

En réalité, et sans préjuger des dysfonctionnements que la pratique peut révéler, les structures de gestion des élections qui ont été créées au cours de la dernière décennie continuent d'apparaître comme le symbole de la sincérité du vote retrouvée et d'un plus grand respect de la libre expression du suffrage universel. Complété par l'adoption de systèmes électoraux plus équitables mêlant de plus en plus mode de scrutin majoritaire et représentation proportionnelle, ce nouveau dispositif institutionnel n'est pas demeuré figé. D'élections en élections, et dans un grand nombre de pays, la configuration de l'organe indépendant (tant en ce qui concerne sa composition que ses attributions) est remise en question, avec le souci permanent de rechercher la formule la plus consensuelle.

C'est dans cet esprit qu'au Sénégal une Commission électorale nationale autonome (CENA) a été appelée récemment à succéder à l'ancien Observatoire national des élections (ONEL) qui était pourtant loin d'avoir démerité, notamment à l'élection présidentielle de mars 2000. Au Bénin, à chaque scrutin national, la CENA fait l'objet de multiples débats quant à la meilleure façon de renforcer son autorité. En Mauritanie, la nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI) a fait l'objet de toutes les attentions de la part des autorités et des acteurs impliqués dans le processus électoral qui devrait sceller la période de transition

A l'inverse de cette orientation positive, certaines pratiques récentes ont néanmoins révélé une tendance visant à modifier dans la précipitation les dispositifs électoraux existants dans le but de conforter le pouvoir en place et à tout le moins de lui éviter le risque d'un désaveu du corps électoral. Ces changements d'ordre constitutionnel, législatif ou réglementaire concernent le plus souvent l'élection du président de la République. Ils ont trait aussi bien au nombre et à la durée du mandat présidentiel qu'au mode de scrutin. Cette instabilité institutionnelle peut être porteuse de tensions et entraîne des accusations de détournement du suffrage universel. Quoiqu'il en soit, ils répondent le plus souvent à des préoccupations de politique intérieure et satisfont des questions de convenance personnelle.

Parallèlement à cette évolution, riche en enseignements sur les diverses difficultés que peuvent encore rencontrer les processus électoraux, on a assisté à un renforcement des divers mécanismes de contrôle, administratifs et juridictionnels. Paradoxalement, et alors même que tout semble être mis en place pour donner toute sa force au verdict des urnes, de nouvelles formes de contestation électorale ont vu le jour, mettant en évidence, parmi d'autres critiques, l'inégalité d'accès des candidats ou des partis politiques aux médias d'Etat, ou encore la disparité des moyens, notamment financiers, selon que l'on est proche ou pas du pouvoir. Les modalités financières des élections, recouvrant tout à la fois leur coût pour les budgets nationaux, l'apport des bailleurs de fonds internationaux, leur impact sur le bon déroulement de la campagne et des opérations de vote proprement dites, sont susceptibles de favoriser ou non une libre expression du suffrage et donc d'apaiser ou non la vie politique.

A propos du nécessaire consensus autour de la régularité des conditions d'organisation et du déroulement des scrutins, l'implication des partis politiques à toutes les étapes des processus électoraux s'est progressivement imposée. Désormais, il existe une plus grande synergie entre l'administration d'une part, les acteurs politiques et la société civile d'autre part, pour mettre en place un dispositif électoral incontestable, à même de dégager la volonté populaire.

Au fil des années, et dans le prolongement d'une consolidation des ressorts du multipartisme, les formations politiques ont davantage pris en compte les diverses missions qui leur incombent dans ce qui est leur finalité première : la conquête du pouvoir. Ce qui est désormais en question, c'est moins la législation aujourd'hui très libérale sur les partis (notamment quant à leur création et leur reconnaissance officielle) que les moyens humains et matériels leur permettant de veiller réellement à la régularité des scrutins (en particulier par leur présence dans tous les bureaux de vote) et de concourir dans des conditions de stricte égalité à l'expression du suffrage universel.

C'est de ce même registre du débat contradictoire inhérent au pluralisme partisan et à la tenue plus régulière d'élections libres, fiables et transparentes, que participent, au-delà des questions importantes de parité et de genre, la place de la femme dans la vie politique, mais aussi l'étendue des instruments dont disposent les organisations de la société civile pour prendre toute leur part dans le processus démocratique. Quant à la presse, les problèmes récurrents ayant trait aussi bien à ses faibles moyens matériels qu'à son déficit de professionnalisme ou aux difficultés à se conformer à des règles déontologiques, ne peuvent faire oublier le rôle majeur qu'elle a joué dans les transformations politiques de ces quinze dernières années.

## II. LES GRANDES TENDANCES ET LES DYNAMIQUES RÉCENTES

### A. VERS UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE DES ÉLECTIONS

Il n'est pas excessif de dire qu'en matière de régularité des scrutins le bilan s'établit en termes de progrès sensibles même si le recours à des pratiques frauduleuses ponctuelles et limitées demeure d'actualité. Contrairement aux procédés antérieurs « de bourrage des urnes » débouchant sur des résultats n'ayant aucun lien avec le véritable rapport des forces politiques, les quelques ratés relevés ici ou là par les missions d'observation de l'OIF n'ont pas eu, sauf de très rares exceptions, de véritables incidences sur la sincérité du vote. Ce constat est indissociable d'une organisation des élections désormais confiées à de nouvelles institutions indépendantes du pouvoir en place et dotées de prérogatives leur permettant de garantir effectivement la loyauté du scrutin.

Mais ce cadre rénové n'a pas résolu toutes les difficultés rencontrées dans des pays où la tenue des élections n'a été pendant très longtemps qu'un artifice destiné à satisfaire les souhaits d'une communauté internationale alors peu exigeante en matière de démocratie.

#### 1. LE CADRE RÉNOVÉ DE L'ORGANISATION DES SCRUTINS

C'est la question décisive de la démocratie, même si elle est loin d'épuiser le sujet. Elle s'est toujours posée partout, et aujourd'hui de manière encore sensible dans les pays engagés sur la voie de la démocratie. Longtemps confrontés à des régimes autoritaires ayant vocation à se pérenniser au prix de manipulations de toutes sortes, les nouveaux acteurs politiques se sont très vite efforcés de modifier les règles du jeu électoral, et notamment de dessaisir les administrations du monopole de l'organisation des scrutins.